



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 29/11/2022

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE SAINT-PANTALÉON-DE-LAPLEAU

Les électeurs et les électrices de la commune de Saint-Pantaléon-de-Lapleau sont convoqués le **dimanche 8 janvier 2023** en vue de procéder à l'élection de trois conseillers municipaux. En cas de nécessité, un second tour de scrutin aura lieu le **dimanche 15 janvier 2023**.

Les candidatures devront être déposées à la sous-préfecture d'Ussel, 1 boulevard de la Prade, 19200 Ussel, de préférence sur rendez-vous :

Pour le premier tour :

- Du lundi 19 décembre au mercredi 21 décembre 2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- Le jeudi 22 décembre 2022 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

En cas de second tour :

- Le lundi 9 janvier 2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- Le mardi 10 janvier 2023 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Nb : Les candidats non élus au premier tour seront automatiquement candidats au second tour.

Les candidats pourront trouver les éléments à fournir sur le site internet des services de l'État en Corrèze :

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles/2023/Saint-Pantaleon-de-Lapleau>

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex